



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mars 2026

<u>Date de convocation :</u> 03/03/2026	L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, le Conseil Municipal de La Chapelle-Hermier dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13	Etaient présents : Sébastien PAJOT, Emmanuel MAREIX, Bernard LECOCQ, Sébastien CORNU, Chantal DESVARENNES, Dominique MERIEAU, Josette BOUCHEREAU, Christophe GAUVRIT, Patrice MECHIN, Benoît HERIEAU, Guy RAPITEAU, Sylvie LABBE, Charles GARANDEAU Etaient absents et excusés : Désignation d'un secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Bernard LECOCQ a été désigné secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions et cotisations validées par la commission finances du 23 février 2026

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la présentation des demandes de subventions et cotisations validées par la commission finances du 23 février 2026 ;

Le **Conseil Municipal**, après délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de verser pour l'année 2026 une subvention aux associations suivantes :

• Association Départementale Vendéenne des Restaurants du Cœur	100,00 €
• UNC-AFN	76,00 €
• SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
• ASMIR	393,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif du budget principal 2026
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces demandes.

VOTE

OUI : 13

NON : 0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,



Bernard LECOCQ

Le Maire,



Sébastien PAJOT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits,

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de La Chapelle-Hermier le 11 mars 2026